

GROUPE	7	FONGICIDE
---------------	----------	------------------

Fongicide Vertisan^{MD}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE COLZA, LES LÉGUMINEUSES SÈCHES, LES CÉRÉALES, LE MAÏS, LE SORGHO, LE SOJA, LE TOURNESOL, LES LÉGUMES-TUBERCULES, LES LÉGUMES-CORMES, LA BETTERAVE À SUCRE ET LE GAZON

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Penthiopyrade 200 g/L

N^o D'HOMOLOGATION 30332 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1L – 1,500L

DANGER – IRRITE LES YEUX
IRRITE LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Dr., Unit 3
Guelph, ON, Canada
N1C 0A4
1-866-613-3336

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Sévèrement irritant pour les yeux. **ÉVITER** le contact avec les yeux.
- Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.
- Sensibilisateur cutané potentiel
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour le maïs écimage ne pas entrer ou permettre aux travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 3 jours. Pour toutes les autres cultures et d'activités, ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures.
- Pour les gazonnières, **NE PAS** entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les terrains de golf, **NE PAS** entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées jusqu'à ce que le fongicide soit séché.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et des zones d'activité humaine (autres que les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques. **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnements en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'urgence concernant un déversement d'importance ou un empoisonnement, composer le 1-866-336-2983.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

2021-0231
2021-02-18

Page 4

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	7	FONGICIDE
---------------	----------	------------------

Fongicide Vertisan^{MD}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE COLZA, LÉGUMINEUSES SÈCHES, LES CÉRÉALES, LE MAÏS, LE SORGHO, LE SOJA, LE TOURNESOL, LES LÉGUMES-TUBERCULES, LES LÉGUMES-CORMES, LA BETTERAVE À SUCRE ET LE GAZON

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Penthiopyrade 200 g/L

N^o D'HOMOLOGATION 30332 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER – IRRITE LES YEUX
IRRITE LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Dr., Unit 3
Guelph, ON, Canada
N1C 0A4
1-866-613-3336

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fongicide Vertisan^{MD} est un fongicide à large spectre qui est recommandé pour la suppression ou répression de maladies foliaires et au sol. Ce fongicide démontre un effet curatif et systématique local. Le Fongicide Vertisan^{MD} doit être appliqué dans un programme qui inclut des applications protectives planifiées en rotation avec d'autres fongicides. Se référer au mode d'emploi de cette brochure pour les recommandations spécifiques aux cultures et maladies.

Le Fongicide Vertisan^{MD} peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne, sauf où indiqué au contraire, s'assurer d'utiliser un volume d'eau suffisant pour bien recouvrir les plantes. Le volume minimum pour l'application aérienne est 40 L/ha et le volume minimum pour l'application terrestre est 110 L/ha.

MODE D'EMPLOI

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Instructions concernant l'épandage aérien : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille fine tel que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones Tampons sans pulvérisation :

Aucune zone tampon sans pulvérisation **N'EST REQUISE** lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé, pulvérisateur inter-rangée recouvert, trempage du sol et incorporation au sol..

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce sensibles (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, les cours d'eau, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'Application	Culture		Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de	
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :	
			Moins de 1m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Pois chiche, Lentille, Haricot, Pois, Graines de tournesol, Colza, Betterave à sucre, Seigle, Sorgho, Triticale, Blé, Orge, Maïs, Avoine, Soja et Pomme de terre		4	2
Application par voie	Pois chiche, Lentille, Haricot, Pois,	Voilure fixe	65	5
		Voilure tournante	55	1
	Graines de tournesol et Betterave à sucre	Voilure fixe	50	1
		Voilure tournante	40	1
	Seigle, Sorgho, Triticale, Blé, Orge, Maïs, Avoine	Voilure fixe	35	1
		Voilure tournante	30	1
	Soja et Colza	Voilure fixe	25	1
		Voilure tournante	20	1
	Pomme de terre	Voilure fixe	55	4
		Voilure tournante	45	1

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection de			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :	
		Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Gazon	10	3	1	1

Pour les mélanges en réservoir, se référer aux étiquettes des autres produits et observer la plus grande (plus restrictive) zone tampon sans pulvérisation indiquée pour les produits impliqués dans le mélange et pulvériser les plus grosses gouttelettes (selon ASAE) indiquées sur les étiquettes de ces produits.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon sans pulvérisation propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes :

« NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen ou grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons sans pulvérisation dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

COLZA

Culture	Maladie supprimée	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Colza	La pourriture sclérotique (moisissure blanche– <i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	1,25 à 1,5 L/ha	Débuter les applications au stade de 20 à 50% de floraison avant le développement de la maladie. Pour les conditions favorables au développement de la maladie, faire une 2 ^e application 7 à 14 jours plus tard. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Colza

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Vertisan^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 3L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 21 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

LES GRAINES DE LEGUMINEUSES

Culture	Maladie supprimée	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumineuses sèches (Haricots et pois secs à écosser) Pois chiche, Lentille, Guar, Dolique d'Égypte, Gourgane, Pois cajan (Lupin) lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux (Haricot) haricot de grande culture, le haricot commun, haricot de Lima, petit haricot blanc, haricot pinto, haricot tépary (Dolique) l'adzuki, le dolique à œil noir, dolique mongette, haricot mungo, pois zombi et le haricot mungo noir (Pois) pois des champs	Ascochyta (<i>Ascochyta</i> spp.)	1 à 1,5 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.
	moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	1,25 à 1,5 L/ha	
	Répression de la rouille asiatique du soya (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	1 à 1,75 L/ha	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Graines de Legumineuses

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Vertisan^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 3L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 21 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Céréales

Culture	Maladie supprimée	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Petits grains:			
Blé, Orge et Triticale	Répression de la tache septorienne (<i>Septoria tritici</i>)	1,2 à 1,75 L/ha	<p>Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée.</p> <p>Pour optimiser le rendement dans les céréales, il est important de protéger la dernière feuille contre les maladies foliaires. Afin d'optimiser le rendement et de supprimer les maladies de la dernière feuille, appliquer le Fongicide Vertisan^{MD} au stade « Feeke's 9, la sortie de la dernière feuille ».</p>
Blé, Triticale, Orge et Avoine	Rouille noire (<i>Puccinia graminis f. sp. tritici</i>)		
Blé, Triticale et Seigle	Rouille brune, Rouille orange (<i>Puccinia recondita f. sp. tritici</i>)		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Céréales

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Vertisan^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 3,5 L/ha par saison.
- Cultures peuvent être utilisées pour le pâturage, le fourrage ou le foin dans les 0 jours après la dernière application. Ne pas appliquer après la floraison (Feeke's 10.5.1).
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Maïs et Sorgho

Culture	Maladie supprimée	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Maïs et Sorgho:			
<p>Maïs de grande culture; Maïs à éclater; Maïs à semence Maïs sucré</p> <p>Sorgho (milo) Sorgho, (herbe à sudan et hybrides)</p>	<p>Répression de La tache grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>)</p> <p>Rouille (<i>Puccinia sorghi</i>) sur maïs (grande culture, sucré, semence, et éclater seulement</p>	1 à 1,75 L/ha	<p>Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court quand lorsque la pression de la maladie est élevée.</p> <p>Pour la répression de la tache grise, ajouter un agent tensio-actif non ionique, à un taux de 0.125% v/v (1.25 L par 1,000L de solution à pulvériser.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Maïs et Sorgho

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Vertisan^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 3,5 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) du grain de maïs et de la canne de sorgho est de 7 jours. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte du grain de sorgho et de la canne de sorgho.
- Le maïs et le sorgho peuvent être utilisés pour le pâturage ou le fourrage dans les 0 jours après la dernière application
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

SOJA

Culture	Maladie réprimée	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Soja	Rouille asiatique du soya (<i>Phakospora pachyrhizi</i>) Tache brune (<i>Septoria glycines</i>) Cercosporose (<i>Cercospora sojina</i>)	1 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court quand la pression de la maladie est élevée.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Soja

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Vertisan^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 3 L/ha par saison.
- Le soja peut être utilisé pour le fourrage et le foin 0 jours après l'application
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 14 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Le Tournesol

Culture	Maladie réprimée	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Tournesol	Rouille (<i>Puccinia helianthi</i>) Sclérotiniose (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court quand la pression de la maladie est élevée.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Tournesol

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Vertisan^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 4,5 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 14 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES

Culture	Maladie supprimée	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumes-tubercules et légumes-cormes			
Pomme de terre, Patate douce	Répression de l'alternariose (<i>Alternaria solani</i>)	1 à 1,75 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours.
Pomme de terre, Patate douce, Crosne du Japon, Topinambour, Canna comestible, Souchet comestible	Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	1,25 à 1,75 L/ha	Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court quand la pression de la maladie est élevée.
Pomme de terre, Patate douce	Répression de chancre sur la tige (<i>Rhizoctonia solani</i>) – patate douce	15,5 à 31 mL/ 100m de rang	Appliquer dans le sillon durant la plantation utilisant de 1,4 à 1,75 L d'eau par 100 m de rang. Ne pas dépasser 1,75 L/ha.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-tubercules et légumes-cormes

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Vertisan^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 5L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 7 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Betterave à sucre

Culture	Maladie supprimée	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Betterave à sucre	Répression d'Oïdium (<i>Sphaerotheca fuliginea</i> , <i>Erysiphe cichoracearum</i>)	1,0 à 1,5 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court quand lorsque la pression de la maladie est élevée.
	Pourriture de la couronne et de la racine (<i>Rhizoctonia solani</i>)	15,5 à 31 mL/100m de rang	Appliquer dans le sillon durant la plantation utilisant de 1,4 à 1,75 L d'eau par 100 m de rang. Ne pas dépasser 2,2 L/ha par application.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Betterave à sucre

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Vertisan^{MD} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 4,5 L/ha par saison.
- Feuilles de Betterave à sucre peuvent être utilisées pour le pâturage ou le fourrage 7 jours après la dernière application
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 7 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

ROTATION DES CULTURES

Les cultures et les groupes de cultures qui sont sur cette étiquette et la liste suivante des cultures et des groupes de cultures peuvent être plantés immédiatement après la récolte:

Luzerne, Petits fruits de plantes naines sous-groupe (fraise), Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica groupes de cultures, Légumes-bulbes groupes de cultures (Oignon), Cucurbitacées groupes de cultures (Concombre, Melon, Courge), Légumes-fruit autres que les cucurbitacées groupes de cultures (Piment, Tomate), Légumes-feuilles groupes de cultures (Laitue, Céleri, Baselle), Légumineuses groupes de cultures, d'arachide, Légumes-racines sous-groupe (Carotte, Radis, Navet).

Toutes les autres cultures ne peuvent pas être plantés jusqu'à 12 mois après la dernière application du fongicide Vertisan^{MD}.

GAZON

Le fongicide Vertisan^{MD} peut être utilisé seulement sur le gazon cultivé pour les terrains de golf (aires de tertres de départs, herbes hautes, allées, sur les verts, pourtour du vert, etc.) et les gazonnières.

Le fongicide Vertisan^{MD} est un fongicide à large spectre recommandé pour la suppression de beaucoup de maladies du gazon. Pour obtenir une performance maximale, le fongicide Vertisan^{MD} devrait être appliqué de façon préventive, mais aussi de façon curative pour certaines maladies.

Utiliser le fongicide VERTISAN^{MD} DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME PRÉVENTIF DE LA MALADIE.

Appliquer avec suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète.

Appliquer les doses recommandées comme indiquées sur les directives d'utilisation dans un volume de pulvérisation jusqu'à 40 L/ 100 m² ou 4 000 L/ha. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur calibré.

Appliquer après la tonte du gazon OU laisser le gazon sécher complètement avant de tondre.

Pour la suppression des maladies foliaires, laisser la surface traitée sécher complètement avant d'irriguer.

Sous des conditions optimales pour une pression élevée de la maladie, utiliser une dose plus élevée.

Pour obtenir une qualité optimale de gazon et une bonne suppression de la maladie, utiliser le fongicide Vertisan^{MD} en conjonction avec des pratiques de gestion du gazon qui favorisent une bonne santé du plant et une suppression optimale de la maladie.

Avant toute utilisation d'un fongicide, il est important de bien diagnostiquer l'organisme qui cause la maladie. Pour déterminer les meilleures façons de supprimer la maladie, il est essentiel d'utiliser un ensemble pour diagnostic ou autres moyens.

Pour une suppression à plus large spectre, le fongicide Vertisan^{MD} peut être mélangé en réservoir avec d'autres fongicides homologués pour cette utilisation. Vérifier la compatibilité avant de mélanger en réservoir. Lorsque les mélanges en réservoir sont permises, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les tau et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits..

GAZON	
Maladie supprimée	Brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homeocarpa</i> syn. <i>Clariireedia homeocarpa</i>)
Endroit	Tertres et verts de golf, allées de golf, tous les autres gazons
Dose à utiliser/100m ²	22,5-37,5 mL
Dose à utiliser /ha	2,25-3,75 L
Intervalle d'application (jours)	14 jours pour tertres et verts de golf 14-21 jours pour allées de golf et tous les autres gazons
Commentaires	Commencer les applications avant ou aux premiers stades du développement de la maladie. Utiliser la dose élevée pour les pressions modérées à élevées de la maladie et/ou pour les situations curatives.
Maladie supprimée	Plaques brune (<i>Rhizoctonia solani</i>)
Endroit	Tertres et verts de golf, allées de golf, tous les autres gazons
Dose à utiliser/100m ²	22,5-37,5 mL
Dose à utiliser /ha	2,25-3,75 L
Intervalle d'application (jours)	14
Commentaires	Commencer les applications aux premiers stades du développement de la maladie. Utiliser la dose élevée pour les pressions élevées de la maladie ou pour les situations curatives.
Maladie supprimée	Mildiou du feuillage anthracnose (<i>Colletotrichum cereale</i>)
Endroit	Tertres et verts de golf, allées de golf, tous les autres gazons
Dose à utiliser/100m ²	22,5-37,5 mL
Dose à utiliser /ha	2,25-3,75 L
Intervalle d'application (jours)	14
Commentaires	Commencer les applications aux premiers stades du développement de la maladie. La Fongicide Velistia peut être appliqué dans un mélange en réservoir avec le fongicide Daconil 2787 ou le fongicide Heritage, qui sont homologués pour la suppression d'anthracnose sur le gazon. Utiliser la dose élevée pour la pression de la maladie élevée.
Maladie supprimée	Moisissure nivéale grise (<i>Typhula incarnata</i> , <i>Typhula ishikariensis</i>)
Endroit	Tertres et verts de golf, allées de golf, gazonnières
Dose à utiliser/100m ²	53,5 mL
Dose à utiliser /ha	5,35 L
Intervalle d'application (jours)	Traiter une fois par saison
Commentaires	Appliquer à la fin de l'automne avant l'enneigement. Ne pas appliquer par-dessus la neige.

RESTRICTIONS SUR LES UTILISATIONS POUR LE GAZON

- Ne pas appliquer ce produit au moyen de tout système d'irrigation.
- Ne pas appliquer plus de 170 mL du fongicide Vertisan^{MD} par 100 m² par année ou 17 L du fongicide Vertisan^{MD} par hectare par année.
- Tenir les gens et animaux de compagnie à l'écart des aires traitées par le fongicide Vertisan^{MD} jusqu'à ce que le fongicide soit séché.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION

Directives de Mélange

1. Remplir de 1/4 jusqu'à 1/2 du réservoir avec de l'eau propre.
2. Tout en brassant, ajouter la quantité requise de Fongicide Vertisan^{MD} dans le réservoir. Continuer à remplir le réservoir avec l'agitation afin d'assurer que le produit est complètement dispersé.
3. Tout en agitant, continuer à remplir le réservoir en ajoutant les additifs désirés.

Mélanger complètement afin de disperser le fongicide, une fois dispersé une agitation continue est nécessaire. Utiliser des moyens mécaniques ou hydrauliques, ne pas utiliser l'agitation par air.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Belchim Crop Protection Canada Inc. au 1-866-613-3336 ou www.belchimcanada.com pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Belchim Crop Protection Canada Inc.

Adjuvants

Le Fongicide Vertisan^{MD} peut être utilisé avec des agents tensioactifs non-ioniques au taux typiques pour l'usage agricole.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, commencer avec un équipement d'application propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer complètement tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever. Bien drainer l'équipement de pulvérisation. Rincer à fond le pulvérisateur et purger les boyaux, la rampe et les buses avec de l'eau propre. Nettoyer tous les autres équipements d'application utilisés. Prendre toutes les précautions nécessaires pendant le nettoyage. Ne pas nettoyer l'équipement près des puits, des sources d'eau ou des végétations désirables. Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont spécifiques au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'application aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le **Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides** doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, la cabine de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminées régulièrement.

Mises en garde spécifiques au produit pour application aérienne

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-866-613-3336. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 40 litres par hectare.

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Sévèrement irritant pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux.
- Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau
- Sensibilisant cutané potentiel
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour le maïs écimage ne pas entrer ou permettre aux travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 3 jours. Pour toutes les autres cultures et d'activités, ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures.

- Pour les gazonnières, NE PAS entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour les terrains de golf, NE PAS entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées jusqu'à ce que le fongicide soit séché.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et des zones d'activité humaine (autres que les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Ne pas appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténué si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques. NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes en milieu aquatique.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, Fongicide Vertisan^{MD}, ce fongicide fait parti du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide Vertisan^{MD} et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Vertisan^{MD} ou d'autres fongicides du même groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

- ◆ Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- ◆ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- ◆ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Belchim Crop Protection Canada Inc. ou composer le numéro sans frais de Belchim Crop Protection Canada Inc. 1-866-613-3336.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'urgence concernant un déversement d'importance ou un empoisonnement, composer le 1-866-336-2983.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.